



# Lettre de cadrage – appel à projet Végétalisons notre 18<sup>e</sup>

## Contexte

Dans un Paris dense et minéral, la nature en ville est devenue, au fil des années, une demande récurrente des parisiens. Plusieurs initiatives comme « Du Vert près de chez moi », le « budget participatif » ou le « permis de végétaliser » permettent d'impliquer les habitants dans la végétalisation de leur cadre de vie.

La mairie du 18<sup>e</sup> a lancé en octobre 2014 un premier appel à projet, « Végétalisons notre 18<sup>e</sup> ». Il consiste à réaliser des projets de végétalisation conçus et réalisés par des habitants du 18<sup>e</sup>, aidés d'associations actives dans ce domaine.

Pour 2017, la mairie du 18<sup>e</sup> relance cette démarche en poursuivant les objectifs suivants :

- Améliorer et se réappropriier l'espace public
- Végétaliser l'espace public
- Impliquer les habitants du 18<sup>e</sup> et développer le lien social

Depuis 2014, 17 initiatives de végétalisation ont été financées et peuvent servir d'exemple :

- Croisement rue Ordener/rue Boinod/ Bd Barbès/Bd Ornano
- 17, rue Jean Cottin
- Porte Montmartre
- 6, rue Capron
- 89-93, rue de la chapelle
- 54, rue du Simphon
- Impasse Robert

## Quel projet présenter ?

Toute installation originale conçue et fabriquée collectivement par/avec des habitants du 18<sup>e</sup> et qui accueille de la végétation.



Cette installation doit être située sur l'espace public c'est-à-dire la voirie publique (rue, impasse, trottoir, place ...) ou la voirie privée ouverte au public. Elle ne doit pas gêner la circulation des piétons, des véhicules, ni l'accès aux concessions privées et publiques (gaz, électricité, égout ...).

Elle doit être réversible en cas de nécessité.

Tout autre demande permettant la végétalisation mais nécessitant des travaux lourds (retrait de l'asphalte, instruction technique des réseaux souterrains, intervention des services techniques...) peut-être présentée et fera l'objet d'une instruction spécifique pour évaluer son degré de complexité.

En fonction, le projet pourra alors être orienté vers d'autres dispositifs.

## Qui peut présenter un projet ?

Tout collectif de personnes physiques et/ou toute association (**18<sup>e</sup> et hors 18<sup>e</sup>**) souhaitant participer à la végétalisation du 18<sup>e</sup> arrondissement. Les collectifs devront intégrer au moins une structure associative afin de percevoir un financement public.

En présentant un projet, le collectif s'engage à entretenir les espaces végétalisés en signant **la charte VN18**. Le collectif doit notamment intégrer des habitants vivant à proximité immédiate de l'installation.

Le collectif peut être aidé d'une structure afin de formaliser, concevoir et réaliser le projet. Si cette structure est associative, elle pourra recevoir le financement de la mairie si le projet est sélectionné.



## Quand et comment présenter un projet ?

Les porteurs du projet peuvent envoyer l'ensemble des pièces demandées par courrier ou par courriel :

Monsieur le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement  
Végétalisons notre 18<sup>e</sup>  
1, place Jules Joffrin  
75018 PARIS

Ou

[vegetalisonsnotre18@paris.fr](mailto:vegetalisonsnotre18@paris.fr)

Objet : AAP VN18

En mettant en pièce jointe pdf / word les pièces demandées

**Les projets doivent être envoyés ou déposés au plus tard le vendredi 5 mai 2017.**

## Quelle sélection ?

La mairie du 18<sup>e</sup> dispose d'une enveloppe financière consacrée à cet appel à projet. Les candidatures seront sélectionnées dans le cadre d'une commission où siègeront élus et agents des services techniques.

Celle-ci rendra un rapport des projets sélectionnés.

**Les résultats seront annoncés début juin 2017.**

La commission évaluera les projets selon les critères suivants:

- L'intégration du projet au regard du site choisi (apports positifs sur l'espace public, environnement, lien social, prise en compte des contraintes)
- Le portage collectif par des riverains (chantier, entretien)
- Les cofinancements sollicités
- La dimension écologique des solutions techniques et végétales proposées



## Les pièces à transmettre

- Une liste des membres du collectif, avec leurs coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale)
- Une lettre indiquant l'association qui recevra les fonds
- Un diagnostic du site à végétaliser afin de comprendre votre motivation (localisation, surface, schéma, photos, problèmes actuels rencontrés, solutions préconisées, contraintes au sol ...)
- Un dessin/esquisse montrant l'intégration du projet dans la rue et un plan des installations en précisant les mesures (largeur, longueur, volume, hauteur) et l'espace laissé à la circulation piétonne (1.60 mètres de largeur minimum)
- Un devis et le financement demandé à la mairie
- Un courriel de confirmation du dépôt d'un permis de végétaliser ou un permis de végétaliser

[https://teleservices.paris.fr/k10/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id\\_form=14](https://teleservices.paris.fr/k10/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id_form=14)

**En cas de sélection**, les collectifs devront préciser :

- Quels sont les végétaux utilisés et pourquoi ?
- Comment comptez-vous vous approvisionner en eau ?
- Comment gérez-vous vos déchets ?
- Comment se compose votre substrat ? Comment vous en procurez-vous ?
- Quel type de matériau utilisez-vous pour les installations ?
- Comment vous organisez vous pour entretenir les installations ?